FONDATION DES PARKINGS

Rapport de gestion 2011

30 mars 2012





SOMMAIRE

Préambule
Organes statutaires
Organisation
Faits marquants
Activités en chiffres
Section Travaux & Planification
Section Exploitation
Section Service du Stationnement
Autres activités
Section Financière & Administrative
Conclusion
Rapport de l'organe de révision



PRÉAMBULE

En 2011, la Fondation des parkings a continué le développement du Service du stationnement afin de remplir au mieux la mission que lui a confié l'Etat au travers du contrat de prestations; c'est ainsi que les indicateurs de prestations ont été définis, que l'activité du contrôle est dorénavant rattachée à trois sites géographiques distincts et que de nouveaux équipements de saisie des amendes d'ordres ont été mis en service.

La Fondation des parkings a également commencé le déploiement de ses activités de contrôle du stationnement sur la commune de Lancy qui a introduit la zone bleue et le macaron en juin 2011. Par ailleurs, de nombreux contacts ont eu lieu avec d'autres communes périphériques qui envisagent l'instauration du macaron et l'externalisation du contrôle du stationnement.

En ville de Genève, le stationnement en voirie diminue; les travaux du tram, mais également la difficulté croissante à se déplacer vers le centre, en sont les principales raisons. L'utilisation horaire des parkings publics est également en légère diminution.

Dans le domaine des parcs relais, la Fondation des parkings a mis en service trois nouveaux parkings en 2011: les P+R du CERN, de Sécheron et de Bernex. Si le parking de Sécheron a été temporairement affecté aux besoins de l'OMC, les deux autres P+R connaissent un succès certain suite à la mise en service des lignes de tram du TCMC et du TCOB. Quant au parc relais de Sous-Moulin dont la capacité a été doublée à 900 places à fin 2010, les trois quarts de la nouvelle capacité ont déjà été affectés durant l'année 2011.

Par ailleurs, de nombreux projets sont en gestation. Parmi ceux-ci, le parking «habitants» de Carré-Vert a certainement été une préoccupation majeure de la Fondation des parkings durant l'année. Une décision à son sujet a été prise par le Conseil de Fondation, le 28 novembre 2011.

Dans son premier domaine de compétences, à savoir la réalisation et l'exploitation de parkings, la Fondation des parkings a entrepris de nombreux travaux de rénovation et de mise en conformité dans ses propres parkings mais également dans ceux dont elle a le mandat de gestion.

Dans un souci permanent de maintenir un niveau de sécurité adéquat dans les parkings sous gestion, la Fondation des parkings a procédé à de nombreuses recommandations pour améliorer la sécurité des parkings. Ainsi, il a été décidé de renforcer les mesures de surveillance et de mettre en place des contrôles d'accès pour les piétons et véhicules en installant des portes automatiques aux entrées et sorties.

Enfin, durant l'année, selon la volonté du Conseil d'Etat, la Fondation des parkings a procédé aux transferts des parkings P47 et P49, situés dans la zone aéroportuaire, respectivement à l'AIG et à Palexpo.

L'année se termine avec un résultat net de CHF 8'819'260. – qui inclut le produit extraordinaire de la vente du parking P49 à Palexpo pour un montant de CHF 2'660'000. –.

En 2011, la Fondation des parkings a investi CHF 13'016'000.- dans les nouveaux projets et équipements. La dette globale de la Fondation des parkings est de CHF 75'600'000.- pour un taux d'endettement de 62%.

ORGANES STATUTAIRES

LE CONSEIL DE FONDATION

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M. Frederik SJOLLEMA – Chef d'entreprise, Président Mme Michèle KÜNZLER – Conseillère d'Etat chargée du Département de l'Intérieur et de la Mobilité

M. Alexandre PRINA – Direction Générale de la Mobilité

Membres désignés par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représentant ce Conseil:

Mme Biljana KOSTADINOV (jusqu'au 15 novembre 2011) remplacée par M. Christophe GAILLARD M. Rémy PAGANI – Conseiller administratif

Membre désigné par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

M. Marc NOBS – Maire de la Commune de Carouge jusqu'au 31 mai 2011

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

- M. Christian BUONOMO Parti Démocrate Chrétien
- M. Philippe GERBEX Parti Radical
- M. Pierre MOIA Parti Libéral
- M. Daniel RINALDI Les Verts
- M. Alain ROUILLER Parti Socialiste
- M. Olivier SAUTY Mouvement Citoyen Genevois
- M. Michel STAMBACH Union Démocratique du Centre

Membres désignés par le Conseil d'Etat en raison de leurs connaissances techniques spécifiques ou d'une expérience reconnue en la matière:

- M. Michel BALESTRA Chef d'entreprise
- M. Michel JACQUET Economiste
- M. Jean-Marc ODIER Chef d'entreprise

Le Conseil de Fondation s'est réuni à six reprises en 2011.

LE BUREAU

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

- M. Frederik SJOLLEMA Président
- M. Jean-Marc ODIER Vice-président
- M. Pierre MOIA -Secrétaire
- M. Daniel RINALDI
- M. Alain ROUILLER

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu onze séances en 2011.

LA COMMISSION FINANCES ET INFORMATIQUE

Cette Commission, présidée par M. Jean-Marc Odier, s'est réunie quatre fois en 2011.

L'ORGANE DE RÉVISION

Dans sa séance du 28 mars 2011, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat de contrôleurs aux comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA pour l'exercice 2011.

LA DIRECTION DE LA FONDATION DES PARKINGS

M. Jean-Yves GOUMAZ – Directeur Général Mme Hanane ARNAUD – Directrice Financière

& Administrative

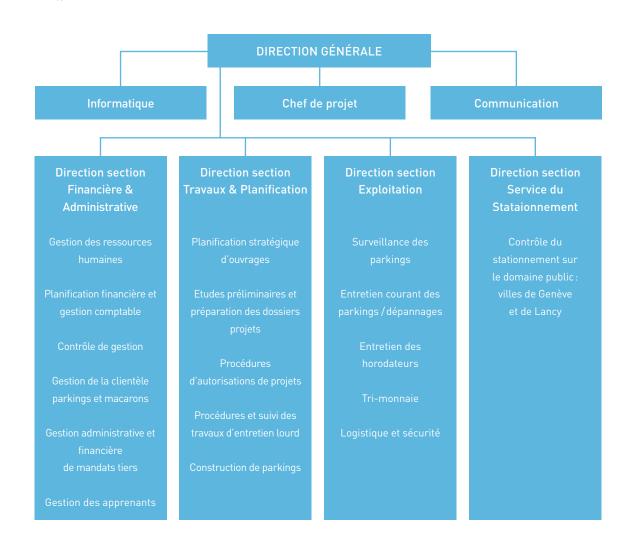
- $\begin{tabular}{ll} M. \begin{tabular}{ll} Laurent \begin{tabular}{ll} DREME Directeur \begin{tabular}{ll} Travaux & Planification \end{tabular}$
- M. Gaëtan MASCALI Directeur du Service
- du Stationnement
- M. Damien ZUBER Directeur d'Exploitation

ORGANISATION

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2011 était de 157 personnes + 2 apprenants (2010 : 145 personnes), soit :

Direction	5 personnes	(5 en 2010)
Service Financier et Administratif	18 personnes	(17* en 2010)
Service Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2010)
Service Informatique	3 personnes	(2 en 2010)
Service Exploitation	40 personnes	(36 en 2010)
Service du Stationnement	87 personnes	(81 en 2010)
Projet	1 personne	(1 en 2010)

^{* + 2} apprenants



FAITS MARQUANTS

CONTRAT DE PRESTATIONS 2011-2013

Après une année test en 2010 qui a permis la définition des indicateurs, le contrat de prestations 2011-2013 pour le contrôle du stationnement en Ville de Genève a été adopté par le Grand Conseil.

SERVICE DU STATIONNEMENT - EXTENSION SUR TROIS SITES

Dernière phase de l'extension et de la mise en place du Service du Stationnement sur trois sites: Praille, Prairie et Tulipiers. La couverture du territoire est ainsi mieux assurée.

LANCEMENT DE LA ZONE MACARONS SUR LA VILLE DE LANCY

Introduction des zones bleues et du macaron «habitant» dans la ville de Lancy. Hormis la gestion des macarons, la Fondation des parkings a également obtenu les mandats pour la gestion des horodateurs et pour le contrôle du stationnement.

MISE EN SERVICE DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE SAISIE DES AMENDES D'ORDRE

Les nouveaux équipements de saisie des amendes d'ordre ont été mis en service en décembre 2011. Dotés des dernières évolutions technologiques (GPS, photos, reconnaissance de plaques...), ils remplacent avantageusement les anciens équipements, âgés de plus de 10 ans.

LANCEMENT DU MACARON MULTIZONES «PLUS»

Dès le 1^{er} janvier 2011, introduction du macaron multizones « PLUS » qui a connu, de suite, un grand succès auprès des milieux professionnels.

EXTENSION DU MACARON MULTIZONES «TOUT PUBLIC» À LA JOURNÉE

Le macaron à gratter « Tout Public » a également été étendu à la journée. De plus en plus d'utilisateurs ont pris l'habitude de ce moyen de stationnement, prévu notamment pour les visiteurs.

PLAN D'ACTIONS DES P+R 2011-2014

En août 2011, le Conseil d'Etat a approuvé le plan d'actions P+R 2011-2014 qui définit les orientations à moyen terme.

INAUGURATION DU P+R DE SÉCHERON

Le P+R de Sécheron a été inauguré le 15 décembre 2011. D'une capacité de 440 places, le parking a été, comme convenu, mis à disposition de l'OMC le temps de permettre la construction de son parking définitif. Le P+R de Sécheron sera à disposition des abonnés P+R et des habitants du quartier, dès janvier 2014.

MISE EN SERVICE DU P+R DU CERN ET DU P+R DE BERNEX

Mise en service de deux P+R aux extrémités des lignes de tram TCMC et TCOB: le P+R du CERN (50 places) et le nouveau P+R de Bernex (270 places).

LANCEMENT DU P+R JOURNALIER

Avec l'ouverture du nouveau P+R de Bernex, la Fondation des parkings, en collaboration avec unireso, a lancé le produit P+R journalier: parking + transport public pour deux personnes pour CHF 12.- par jour.

ABANDON DU PARKING DE PRÉ-L'ÉVÊQUE

Après plusieurs années d'études, la Ville de Genève a indiqué à la Fondation des parkings son intention de ne pas poursuivre le projet du parking «habitants» de Pré-l'Evêque.

EXPLOITATION DE LA VÉLOSTATION DE MONTBRILLANT

Mise en service de la vélostation de Montbrillant; la Fondation est responsable de son exploitation.



TRANSFERTS DE PARKINGS

Conformément à la décision du Conseil d'Etat, la Fondation des parkings a rétrocédé les parkings P47 et P49 respectivement à l'AIG et à Palexpo. La remise du P49 à Palexpo a fait l'objet d'une transaction financière de CHF 2'660'000.-.- en faveur de la Fondation des parkings.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

En lien avec la politique SCI définie par le Conseil de Fondation, les activités SCI ont porté sur l'identification des risques importants de la Fondation des parkings et la mise en place des procédures de contrôle.

ADHÉSION À LA CAISSE CENTRALISÉE DE L'ÉTAT

A partir du 1^{er} février 2011, la Fondation des parkings a intégré sa trésorerie dans la caisse centralisée de l'Etat et ceci en conformité avec les exigences du contrat de prestations lié au contrôle du stationnement.

TRAVAUX CEVA

Avec le feu vert donné aux travaux du CEVA, la Fondation des parkings a cessé l'exploitation des parkings de la Gare des Eaux-Vives et du Bachet pour cause de mise à disposition des chantiers.

GROS TRAVAUX DE RÉNOVATION

Plusieurs parkings gérés par la Fondation des parkings ont subi des travaux de rénovation lourds durant l'année.

CONTRÔLE DES ACCÈS AUX PARKINGS

Devant l'augmentation de l'insécurité et des déprédations, la Fondation des parkings prépare la mise en place de portes automatiques aux entrées et sorties de plusieurs parkings pour le début 2012.

RAFRAÎCHISSEMENT DU CENTRE DE CONTRÔLE DE SAINT-ANTOINE

Modernisation de l'environnement de travail et préparation pour la mise en place de nouveaux équipements plus performants pour 2012.

ACTIVITÉS EN CHIFFRES

LES PARCS RELAIS EN EXPLOITATION: 4'683 PLACES

Nombre d'abonnements P+R (moyenne sur l'année)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Nb. de Places	Taux de remplissage
Bachet 1 (s/TPG)		21	43	47	44	45	46	42	0	0	0	0	-
Bachet 2 (Ext.)	103	88	98	94	76	58	48	73	76	77	77	100	77 %
Balexert	85	86	96	102	111	115	113	132	175	228	238	300	79 %
Bernex	54	60	66	58	64	62	70	76	67	68	71*	80	89 %
Bout-du-Monde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	15	73	21%
CERN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	50	52%
Etoile	314	401	372	359	450	513	545	563	569	569	572	575	99%
Frontenex	28	26	26	26	28	26	28	27	23	25	20	25	80%
P26 Palexpo	37	47	51	46	53	70	75	78	98	113	119	200	60%
Genève-Plage	-	-	-	439	690	789	872	914	932	970	1010	900	112%
IKEA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	6	100	6%
Les Mouilles	32	33	42	42	39	41	43	43	44	36	33	100	33 %
Moillesulaz	436	395	363	383	424	425	437	434	437	430	438	380	115%
Planche	-	-	-	-	-	-	-	6	8	9	13	150	9 %
P47	-	-	-	-	-	-	-	4	1	2	2	200	1 %
Pré-Bois	5	4	1	4	5	8	9	5	4	6	16	240	7 %
Sécheron	-	-	-	34	75	96	102	101	88	27	0*	* 0	_
Sous-Moulin	-	196	326	387	418	434	447	447	396	385	661	900	73 %
Tuileries	-	-	-	-	-	-	-	1	5	9	15	50	30 %
Vernier-Meyrin	-	-	-	-	-	-	-	1	5	7	6	60	10 %
Veyrier	11	11	13	7	13	15	21	26	29	41	27	50	54%
Voie Centrale	-	-	-	-	-	-	-	9	52	106	118	150	79 %
Total abonnements	1239	1493	1620	2047	2490	2697	2856	2982	3009	3115	3483	4683	74%
Total places	1955	2480	2480	3376	3326	3326	3919	4066	4089	4623	4683		

^{*} Bernex: moyenne 2011 basée sur l'ancien parking en service jusqu'à début décembre 2011.

^{**} Sécheron: parking en travaux.

Nombre d'abonnements P+B (moyenne sur l'année)

	2008	2009	2010	2011	Places	Taux de remplissage
Etoile	21	26	24	29	30	96%
Genève-Plage	42	44	54	69	58	118%
Sous-Moulin	0	0	0	7	64	10 %
Voie Centrale	0	0	0	7	30	23 %
Total	63	70	80	112	182	61%

LES PARKINGS POUR HABITANTS: 2'722 PLACES¹

La Fondation exploite les parkings «habitants» suivants:

Nb. de places	Occupation
300	99 %
560	71 %
412	92%
200	96%
	300 560 412

¹ Nombre d'abonnements : 1'753 (1'820 en 2010)

Parking des Alpes: 310 places dont actuellement 125 places «habitants» Parking de Saint-Antoine: 450 places dont actuellement 250 places « habitants »

Depuis 2007, en accord avec le DCTI, la Fondation des parkings a créé 725 places «habitants» dans les parkings de l'Etat suivants:

	Nb. de places	Occupation
Parking de Lombard	52	71%*
Parking de l'Hôtel des Finances	47	107%
Parking David-Dufour	175	86 %
Parking HEPIA	86	110 %
Parking Uni-Mail	34	93 %
Parking Quai Ernest-Ansermet	331	85 %
-		

^{*} En raison de travaux

En 2011, Parking Plaine de Plainpalais SA a augmenté son quota de places pour habitants à 150.

LES PARKINGS PUBLICS: 3'700 PLACES

La Fondation exploite les parkings publics suivants:

	Nb. de places
Parking des Alpes	310
Parking de Saint-Antoine	450
Parking P26	1010
Parking de la gare des Eaux-Vives	80*
Parking P48 (pour le Salon de l'Auto uniquement)	1850

^{*} Parking fermé au 31.12.2011 à cause des travaux CEVA

LA FONDATION DES PARKINGS ASSURE DIFFÉRENTS MANDATS DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DANS LES PARKING SUIVANTS (10'190 PLACES)

Les parkings publics du DCTI (Département de la Construction et des Technologies de l'Information) 3'355 places:

Nh do places

	Nb. de places
Parking des Coudriers (horodateur)	137
Parking David-Dufour	430
Parking HEPIA	179
Parking Henri-Dunant	62
Parking Hôtel des Finances	347
Parking Lombard – Hôpital	780
Parking Uni-Dufour	190
Parking Uni-Mail	177
Parking Quai Ernest-Ansermet	585
Parking André-Chavanne	60
9 parkings privés de l'Etat	408

Les parkings du DIPCS (Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport):

	Nb. de places
81 parkings pour un total de	2'915

Les parkings de Cornavin et de Plainpalais où la Fondation des parkings est actionnaire et où elle exerce également un mandat de gestion:

	Nb. de places
Parking Place de Cornavin	830
Parking Plaine de Plainpalais	780

Les parkings de la Ville de Carouge: 980 places

	Nb. de places
Parking de Sardaigne	315
Parking de l'Octroi	290
Parking du Centre communal	260
Parking de la Fontenette	115

et d'autres parkings : 1'330 places

	Nb. de places
Parking des Nations (télésurveillance)	1060
Parking de la Tribune de Genève (gestion des abonnements)	200
Parking Gitana commune de Bellevue (télésurveillance)	70

ACTIVITÉS EN CHIFFRES

LA GESTION DES MACARONS

Macarons «habitants»

Depuis 1988, la Fondation des parkings gère les macarons «habitants» en ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings «habitants». Par rapport à 2010, les macarons «habitants» enregistrent une hausse de 0.2% et les macarons «entreprises» de 9.5%, soit une hausse de 1.1% sur le total des macarons vendus.

Nombre de macarons au 31 décembre 2011

Date d'introduction	Zone	Habitants	Entreprises	Total
01.11.1998	Eaux-Vives (D)	2'196	284	2'480
01.01.1999	Pâquis/St-Gervais (L-LA)	1523	217	1.740
01.04.1999	Vieille-Ville (B-BB)	619	243	862
01.07.1999	Tranchées-Rive/Cité (E-EB-C)	1'962	603	2'565
01.11.1999	Grand-Pré/St-Gervais (K-KA)	2.244	150	2'394
01.03.2000	Jonction-Bastions (I-IC)	1'800	127	1'927
01.06.2000	Florissant (F)	1'560	106	1.666
01.07.2000	Cluse/Bastions (H-C)	2.464	166	2.630
01.12.2000	Champel (G)	2'162	214	2'376
01.07.2001	St-Jean/St-Gervais (J-JA)	2'182	128	2'310
01.01.2002	Sécheron (N)	166	26	192
01.04.2002	Nations (M)	755	51	806
01.04.2004	Acacias (0)	619	65	684
01.09.2004	Cité Vieusseux (Q)	1.649	100	1.749
01.07.2005	Petit-Saconnex (P)	1.146	175	1'321
		23'047	2'655	25'702

 $^{^{1}}$ dont 187 macarons pour les missions diplomatiques 2 B = rues résidents ; BB = rues piétonnes

Macarons multizones

En 2011, 8'990 macarons multizones «Tout Public» ont été délivrés aux visiteurs contre 6'713 en 2010, soit une augmentation d'environ 34%.

En 2011, 19'390 macarons multizones «Plus» ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) pour un stationnement en zone bleue ou horodateurs à la demi-journée ou à la journée.

Ville de Lancy

Pour remédier aux «voitures ventouses» et à l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, la Ville de Lancy a décidé de mettre en place une zone bleue macarons au Grand-Lancy. Une enquête publique a été lancée en 2010 et des articles dans Le Lancéen, en mars et mai 2011, ont permis d'informer la population de ces nouvelles mesures. A mi-mars, un courrier sous forme d'un tous ménages avec le flyer de la Fondation des parkings ont été envoyés à la population, aux commerçants et entreprises de la commune.

Ainsi, en 2011, 1'254 macarons ont été vendus, dont 61 aux entreprises.



SECTION TRAVAUX & PLANIFICATION Projets de nouveaux ouvrages

PARCS RELAIS EN PROJET OU À L'ÉTUDE

P+R Sous Moulin

Pour des questions de sécurité et pour rendre plus agréable l'utilisation du parking, les quatre cages d'escaliers au quatrième étage ont été fermées; le but étant de protéger les clients de la pluie et d'éviter que l'eau ne descende jusqu'aux étages inférieurs à travers les cages ouvertes.

Les cages ont été fermées par des murs, un toit en béton armé et des portes El30. Le concept de sécurité/incendie est garanti grâce à des ouvertures grillagées (sortie des fumées) et à un balisage indiquant le chemin de fuite.

Quant aux ascenseurs au quatrième étage, des paravents vitrés ont été installés des deux côtés de la cage pour protéger les clients en cas de vent, parfois accompagné de pluie provenant du sud.

En juillet 2009, avant les travaux, le nombre d'abonnés était de 415. Au 1^{er} février 2012, il est de 792, dont 20 abonnements P+B (parking + bicyclette), soit une augmentation de 52 %.

Projet de toiture photovoltaïque

En 2011, la Fondation des parkings et la Société d'Energie Solaire (SES) ont développé ensemble un projet de toiture photovoltaïque de 424 kW qui serait construite sur la dalle supérieure du parking de Sous-Moulin. La police des constructions a délivré le 17 juillet l'autorisation de construire de cette installation de 2'777 m², et contre laquelle aucun recours n'a été déposé. Toutefois, au mois d'octobre, la société SES a réalisé que les futures conditions tarifaires de rachat par les SIG, du courant photovoltaïque produit par l'installation, ne lui permettront pas de dégager une rentabilité suffisante, et elle a préféré renoncer au projet. Depuis, des discussions sont en cours avec les SIG afin de rechercher une solution financièrement acceptable pour les deux entreprises.

P+R de Sécheron

Environ un an après l'extension du P+R de Sous-Moulin, le parking de Sécheron a été inauguré le 15 décembre 2011, après 17 mois de travaux. Le chantier avait débuté le 6 juillet 2010. Dans l'attente de la construction du parking de l'OMC par l'Etat, ce parking, en exploitation dès le 4 janvier 2012, sera utilisé jusqu'à la fin de l'année 2013 par les employés de cette organisation internationale.

Il s'agit d'un parking de cinq étages dont deux enterrés et trois hors sol, ayant une capacité de 440 places voitures (dont 1 place technique, 2 places pour les voitures électriques et 5 places pour les personnes à mobilité réduite), 59 places P+B (parking + bicyclette) et 14 places motos. L'accès se fait par la future route de desserte, le long de la voie de chemin de fer. Les deux sorties piétonnes s'effectuent au niveau de la rue K.-Radjavi, en face du bâtiment Merck Serono ou directement sur l'avenue de France, pour rejoindre la correspondance à l'arrêt du tram 15.

Une résidence pour étudiants est actuellement en construction sur le parking depuis le début de l'année, et sera terminée pour l'été 2012. Il a donc été nécessaire d'adapter les structures du parking et de créer des fondations plus profondes sous le radier du parking (pieux) du côté du bâtiment de l'IHEID.

La Fondation des parkings et l'IHEID ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage pour convenir d'un partage des coûts au niveau de certaines structures, des installations de chantier et des volumes de béton, et permettre ainsi des économies substantielles sur les coûts du projet.

Le parking sera à disposition des abonnés P+R (quota de 330 places) et des habitants du quartier (quota de 110 places) à partir de janvier 2014.

P+R de Frontenex

Le concours pour la réalisation d'une école de commerce et d'un parking, le long du chemin de la Gradelle, sur la commune de Chêne-Bougeries, et d'un parking a été lancé par le DCTI en janvier 2009.

Conformément à la proposition du projet de concours lauréat, le futur P+R de Frontenex, dont l'emplacement sera totalement indépendant de celui du bâtiment de l'école de commerce, sera implanté au nord-est de la parcelle. Des équipements sportifs liés à l'école, mais également les sorties de secours du parking, seront installés sur la dalle de couverture de l'ouvrage.

Le parking comprendra 288 places voitures dont 4 pour personnes à mobilité réduite (près des ascenseurs) et un P+B (parking + bicyclette) de 50 places.

Construit sur deux niveaux enterrés, l'accès s'effectuera par le futur barreau Tulette et la principale sortie piétonne se situera à proximité des arrêts de bus. Il sera équipé de deux ascenseurs, de quatre sorties de secours, d'un système de ventilation et de désenfumage selon les normes en vigueur, d'un réseau sprinkler et d'un système d'éclairage qui permettront une gestion du parking selon les exigences de la Fondation des parkings.

Depuis juin 2011, la Fondation des parkings et les mandataires ont terminé le projet détaillé du P+R. Le dossier d'autorisation de construire est prêt à être déposé, et l'otuverture du chantier est prévue pour octobre 2013.

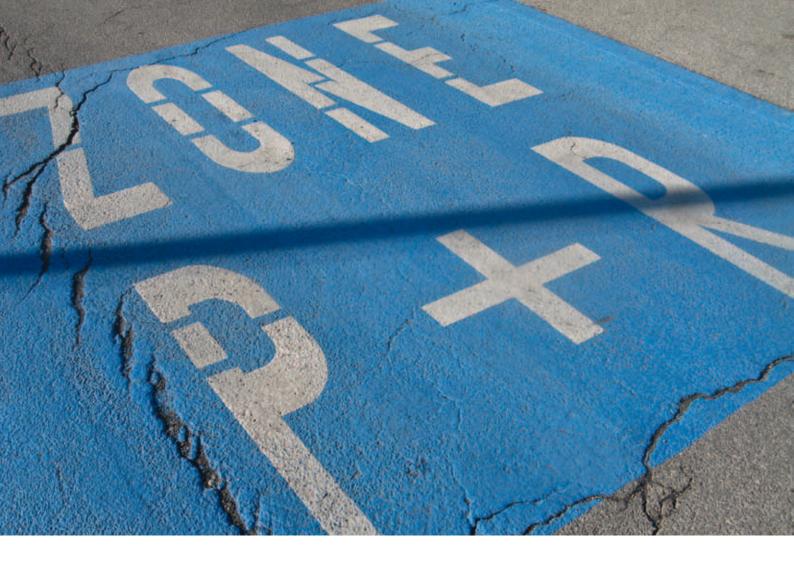
P+R Bernex

Le 10 décembre 2011, la nouvelle ligne de tram TCOB a été inaugurée. Sur la commune de Bernex, pour permettre le passage du tram, l'ancien parking P+R de 80 places a été déplacé de 100 mètres environ, et un nouveau parking (en surface) de 270 places a été construit. Les travaux ont débuté en février 2011 et se sont terminés au mois de septembre.

Ce nouvel ouvrage met à disposition des abonnés 272 places voitures, 30 places motos et un P+B (parking + bicyclette) de 72 places.

P + R Trèfle Blanc

Un projet de P+R de 700 places est à l'étude dans le secteur Bachet/Trèfle Blanc. Ce P+R, connecté principalement au tram avec un arrêt à moins de 50 mètres, permettrait également d'accueillir les visiteurs d'une salle des fêtes ainsi que les clients d'un hôtel de commerce, ouvrages également en projet sur le même site. La construction de la future patinoire sur ce site est également envisagée par l'Etat et la Ville de Genève. Une telle infrastructure serait, du point de vue, de l'utilisation du parking, complémentaire avec un P+R. Une demande de renseignements globale incluant l'ensemble des ouvrages a été déposée.



P+R Bachet

Les études pour le projet CEVA ont débuté courant 2011, et les travaux ont commencé en novembre. Le futur P+R, d'environ 300 places, sera construit en lieu et place du P+R existant de 80 places.

PROJETS DES NOUVEAUX PARKINGS POUR HABITANTS

Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction («Carré-Vert»)

La Ville de Genève et l'Etat ont décidé de réaliser un éco-quartier sur le site dépollué d'Artamis. Il s'agit d'un projet de quartier qui rassemblera trois résidences de logements, un parking enterré d'environ 320 places, des locaux commerciaux et des dépôts pour les musées de la Ville de Genève. Le projet global a été mis au concours en 2009 et le bureau lauréat a été désigné en février 2010.

L'avant-projet a été présenté en novembre 2010 par le bureau d'architectes pilote. L'autorisation de construire a été déposée le 18 mai 2011, et le devis général a été validé fin 2011. Le début des travaux est prévu pour le deuxième semestre 2012.

Avec deux niveaux en sous-sol, le parking offrira 192 places pour les habitants du quartier et 120 places aux locataires des trois résidences du «Carré-Vert».

SECTION TRAVAUX & PLANIFICATION Rénovations et aménagements

PARKINGS DE LA FONDATION

Administration P+R Etoile: les locaux de la réception et des ingénieurs ont été transformés et regroupés par activité. La salle de conférence a également été équipée d'une paroi de séparation amovible de façon à disposer de deux salles selon les besoins.

Parking de Saint-Antoine: l'installation de ventilation et de rafraîchissement du centre de contrôle général a été remplacée par un concept mieux adapté aux contraintes de l'ouvrage. En relation à la capacité de surcharge, une expertise a été confiée à un bureau d'ingénieurs afin de vérifier, par rapport aux normes SIA 2003 de l'ouvrage, la structure béton armé et plus particulièrement la résistance de la dalle de couverture.

Le coût total des travaux réalisés s'est élevé à environ CHF 485'000.-.

PARKINGS DE L'ÉTAT

Lombard : les travaux d'assainissement et de rénovation des dalles ont été réalisés sur les niveaux 1 et 4 et sur les rampes d'accès. Les travaux de peinture et de remplacement des caniveaux sont intégrés dans le planning des travaux. La durée des travaux est de deux ans et le terme est prévu en janvier 2013.

Hôtel des Finances et HEPIA: les systèmes de péage des deux parkings, datant de 1994, ont été remplacés.

Hôtel des Finances: une APA a été déposée pour la mise en place d'un contrôle des accès piétons et véhicules avec l'installation de portes automatiques aux entrée et sortie du parking. La mise en service est prévue mijuillet 2012.

HEPIA: les travaux de mise en place d'un contrôle des accès piétons et véhicules du parking ont consisté à installer une porte automatique avec un portillon pour les piétons à l'entrée et à la sortie du parking. Les accès piétons sont équipés d'un contrôle d'accès et d'une alarme. La mise en service est prévue fin février 2012.

Ansermet: une APA a été déposée pour le contrôle des accès piétons et véhicules avec l'installation de portes automatiques aux entrée et sortie du parking. Les consultations sont en cours. La mise en service est prévue fin juin 2012.

David Dufour, Uni-Dufour, Lombard, Hôtel des Finances et HEPIA: les audits des installations de ventilation des parkings ont été remis.

Les consultations des remises aux normes en matière d'éclairage pour Ansermet, Lombard et Uni-Mail ont été faites; les travaux se dérouleront à partir d'avril 2012.

SECTION TRAVAUX & PLANIFICATION

Les consultations des remises aux normes en matière de détection CO pour David Dufour et Uni-Dufour ont été faites; les travaux se dérouleront à partir d'avril 2012.

Les consultations des remises aux normes des installations de ventilation sont prévues en 2012.

David Dufour: les 16 portes de secours ont été remplacées par des portes conformes à la sécurité du feu.

Uni-Dufour, HEPIA et Hôtel des Finances: des travaux de peinture des murs, des piliers et des plafonds ont été effectués pour améliorer le confort et l'éclairement du parking.

Le coût total des travaux réalisés s'est élevé à environ CHF 2'073'000.-.

PARKING PLACE DE CORNAVIN SA

- Les travaux de rénovation de la Gare Cornavin, démarrés en 2010, se sont poursuivis par la finalisation du nouveau passage « Ouest » (axe Mont-Blanc, commerces Pouly).
- Dès l'ouverture, fin août 2011, de cette nouvelle trémie, les CFF ont fermé le passage «Est» (côté centre de contrôle) et procédé aux travaux d'étayage de la façade historique et de démolition d'une grande partie de l'intérieur de la gare.
- Un service de toilettes payantes a été mis en place en collaboration avec les CFF.
- Le processus de renouvellement des différents éléments liés à la production et à l'économie d'énergie s'est poursuivi par le remplacement de la seconde chaudière.
- Les compteurs d'énergie des commerces ont également été remplacés et un nouveau programme de GTC a été commandé.
- La dalle supérieure du parking, prévue d'être isolée à chaque fois qu'un magasin est en travaux, l'a été dans le nouveau couloir CFF et sur toute la surface des magasins Pouly, ainsi que dans le magasin Shoes-Story, agrandi à l'occasion de la suppression du monte-charge central.
- Les deux grands niveaux du parking, à savoir les deuxième et troisième sous-sols, ont été assainis au niveau des bétons et complètement rénovés (murs et plafonds peints en blanc, résine au sol, éclairage, potelets, signalétique). Les passages piétons transversaux ont été améliorés par un renforcement de l'éclairage et des balises leds au sol.
- L'offre de places pour les deux roues motorisés a été optimisée à 140 places motos, sans aucune suppression de cases voitures.
- Dans la perspective d'une rénovation intégrale de la galerie marchande, une étude a été confiée à des spécialistes et trois variantes d'avant-projets ont été présentées. La phase de réalisation n'est pas encore fixée dans le temps.

Le coût total des travaux réalisés s'est élevé à environ CHF 2'770'000.-.



PARKING PLAINE DE PLAINPALAIS SA

- La construction des 15 sas sécurité feu devant les sorties de secours du parking a nécessité l'intervention de plus de 12 corps de métiers différents, une architecte ainsi qu'un ingénieur civil. Il a fallu renforcer la structure pour permettre la démolition des parois existantes afin de positionner les sas, sans entrave, sur les voies de circulation. Les parois des sas de sécurité feu El60 ont été, en partie, construites en béton pour minimiser les coûts, et en construction métallique pour l'esthétique et le confort visuel. Les travaux de peinture des sas seront réalisés conjointement aux travaux de peinture du parking prévus en 2012.
- Le centre de contrôle a été rafraichi grâce à la réalisation de travaux de peinture, de gaines de ventilation, de carrelage, de sanitaire et de renouvellement de meubles de cuisine.
- Le système de péage a été complètement remplacé et le parking dispose, à présent, de 5 caisses modernes équipées de lecteurs de cartes et de billets CHF/Euros.
- La Ville de Genève ayant voté la poursuite de la rénovation de la Plaine en cours d'année, la réfection de l'étanchéité de la dalle de surface a été réalisée avant l'hiver grâce à des conditions climatiques favorables.

Le coût total des travaux réalisés s'est élevé à environ CHF 1'788'000.-.

SECTION EXPLOITATION

CENTRE DE CONTRÔLE DE SAINT-ANTOINE

Le projet de rénovation du centre de contrôle a débuté en 2011 et se terminera au printemps 2012. Les travaux terminés au 31 décembre 2011 sont :

- changement du sol
- démontage de l'ancien faux-plafond
- démontage d'une partie de l'ancien mobilier.

Les travaux à finaliser sont.

- nouveau mur d'images, démontage des anciens écrans
- nouveau système de chauffage, ventilation et refroidissement
- installation du nouveau mobilier
- changement des stations de travail des opérateurs et du logiciel de gestion centralisée.

VÉLOSTATION DE MONTBRILLANT

La Ville de Genève a confié à la Fondation des parkings la gestion de la vélostation de Montbrillant, dont la date d'ouverture est fixée au 9 janvier 2012. Ce projet a beaucoup occupé l'exploitation, qui a conseillé le service d'architecture de la Ville sur certains aspects de l'équipement et du fonctionnement. La vélostation offre 338 places et 24 casiers, dont 8 sont équipés d'une prise pour la recharge des accumulateurs de vélos à assistance électrique. Les équipements sont gérés à distance et la vente des abonnements et cartes journalières est confiée à l'arcade Genèveroule de Montbrillant.

PARCOMÈTRES - VILLE DE LANCY

La Ville de Lancy a choisi la Fondation des parkings pour effectuer l'entretien de ses nouveaux parcomètres ainsi que la collecte et le traitement de la monnaie. Ces appareils présentent une nouveauté technologique qui permet la communication avec un serveur central et la gestion à distance. Les informations concernant les pannes ou le taux de remplissage sont transmises par le réseau de téléphonie mobile au service concerné, qui peut ainsi intervenir rapidement. Il est également possible d'effectuer certaines opérations sans devoir se rendre sur place, notamment la configuration des machines ou la collecte de données à des fins statistiques.

APPELS D'OFFRES

Les contrats d'assurances choses et techniques ainsi que les contrats de sécurité ont été résiliés en 2011 afin de procéder à des appels d'offres. Dans les deux cas, la procédure ouverte soumise à l'AIMP et aux traités internationaux sur les marchés publics a été appliquée.

Cette opération a permis de revoir entièrement le cahier des charges concernant les rondes et interventions de sécurité afin de mieux répondre à l'augmentation importante des actes d'incivilité constatés dans la plupart des parkings du centre-ville. La mission de l'entreprise adjudicataire débutera au 1^{er} mars 2012.

HORODATEURS ET CONTRÔLES DANS LES PARKINGS SANS BARRIÈRES

Le contrôle du stationnement a été renforcé dans les parkings sans barrières et des horodateurs ont été installés dans tous ceux qui n'en étaient pas dotés. Cette opération devrait permettre d'augmenter le taux de paiement ainsi que le nombre d'abonnés.

Le P+R Bernex dispose d'un horodateur qui délivre des tickets de P+R journalier. Le tarif est fixé à CHF 12.-, il inclut le stationnement et le billet journée unireso pour une à deux personnes.

SECTION SERVICE DU STATIONNEMENT

PRÉAMBULE

L'année 2011 a été une année particulière dans le cadre des conditions du contrat de prestations liant la Fondation des parkings à l'Etat de Genève. En effet, après avoir effectué une prestation de contrôle en 2010 sans indicateurs, et afin de pouvoir quantifier le travail du département, l'année 2011 s'est basée sur deux éléments de mesures principaux:

- l'efficacité, par un taux de contrôle quotidien moyen minimum,
- l'homogénéité, par une répartition géographique du contrôle.

En étroite collaboration avec les services de la Police municipale de la Ville de Genève et les autres polices du canton, le service du stationnement a effectué ses activités de contrôle sur l'ensemble du domaine public de la ville de Genève.

Cette année a été marquée également par la convention signée avec la Ville de Lancy, afin de procéder au contrôle du stationnement sur tout le périmètre de la zone macaron 28 A. Cette prestation a débuté en octobre 2011 par une campagne de sensibilisation de quinze jours, l'orientation des usagers, la communication auprès des commerçants et l'information auprès des utilisateurs des places en zones bleues. Cette ville est contrôlée au quotidien par deux patrouilles de deux collaborateurs.

ÉVOLUTIONS

Le service du stationnement a collaboré étroitement avec les communes périphériques à la ville de Genève, pour l'introduction de futures zones macarons et, en parallèle, pour la mise en place des prestations de contrôle.

Par ailleurs, les communes de Meyrin, Vernier, Plan-les-Ouates, Carouge et les Trois-Chêne (Chêne-Bourg, Chêne-Bougerie, Thônex) ont sollicité la Fondation des parkings pour des renseignements et de la communication.

Pour une majorité d'entre-elles, la mise en place d'une zone bleue à macarons est prévue dès 2012. Des discussions sont également en cours avec la Fondation des parkings pour une délégation du contrôle du stationnement.

EFFECTIFS

Au printemps 2011, pour compléter son effectif suite à quelques départs enregistrés en 2010, le service du stationnement a procédé à des recrutements pour répondre aux besoins de son nouveau partenaire : la commune de Lancy. L'effectif actuel du service est alors de 88 collaborateurs (82 personnes de terrain, 5 postes administratifs, 1 direction). Ainsi, neuf personnes au chômage ont été engagées en août et, suite à une période de formation, ont été assermentées, le 13 septembre dernier, par Madame Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Intérieur et de la Mobilité.

ACTIVITÉS

Tout au long de l'année, le service du stationnement a poursuivi son travail dans la rue au contact du public. Grâce à un contrôle homogène, il a fortement participé à l'amélioration de l'occupation des places de parcs, contribué à amoindrir le stationnement illicite dans le temps et dans l'espace et a favorisé le taux de rotation des véhicules. Il a permis d'apporter cette notion d'aide à la clientèle, de renseignements aux usagers, notamment avec, également, l'entrée en vigueur du macaron multizones « plus » pour les professionnels.

SECTION SERVICE DU STATIONNEMENT

En début d'année, l'introduction du macaron multizones «plus» destiné aux professionnels a fortement contribué au respect de la réglementation en vigueur par les engtreprises du bâtiment. L'utilisation de ce produit a été un franc succès, puisque qu'environ 20'000 macarons ont été vendus.

Parallèlement à la mise en vente de ce nouveau produit, le contrôle et la communication au quotidien ont permis également d'avoir un impact considérable sur les ventes du macaron multizones «tout public», pour le stationnement dans les zones bleues. En effet, les ventes ont augmenté de 34% par rapport aux années précédentes. Il est important de relever que les solutions apportées par ce nouveau produit ont permis d'améliorer notablement les relations et les échanges avec les milieux professionnels.

En fin d'année, un nouvel appareil de saisies des amendes d'ordre a été mis en service. Plus léger, plus compact, et muni d'équipements technologiques, il permet une meilleure gestion et une optimisation de la prestation de contrôle. Equipé d'une gestion localisée par GPS, centralisée par GPRS pour sa gestion des fichiers et muni d'un appareil photo intégré à l'amende pour éviter toute contestation, cet outil permet un arbitrage électronique lors d'une verbalisation et aide l'agent à la décision.

Le service du stationnement de la Fondation des parkings poursuit ses activités, toujours dans la perspective d'améliorer la qualité de ses prestations. Il travaille en partenariat avec la Direction Générale de la Mobilité, le Service des contraventions, les corps de Polices municipales et de Gendarmerie ainsi que les communes de Lancy, Vernier, Carouge, Plan-les-Ouates et Meyrin.

AUTRES ACTIVITÉS

AUTOPARTAGE

A la fin de l'année, 53 places étaient réservées aux véhicules d'autopartage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation :

	Nb. de places
Parking de Saint-Antoine	9
Parking Hôtel des Finances	4
Parking Plainpalais	11
Parking Cornavin	15*
Parking Lombard	4
Parking Uni-Mail	3
Parking David-Dufour	4
Parking Etoile	1

^{* + 2} places Mobility pour véhicules électriques

SECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

Présentation des Etats financiers IPSAS, sauf dérogations du Conseil d'Etat, au 31.12.2011



COMPTE DE FONCTIONNEMENT pour les exercices clôturant au 31 décembre

Notes	2011 Budget	2011	2010
	10'884'571	10'340'748	9'117'861
	5'189'000	5'148'627	5'402'917
	5'025'000	5'410'008	4'890'905
6	897'188	899'686	897'186
	130'382	148'882	287'000
4.13	1'253'458	1'242'420	1'257'049
	462'138	474.175	457'390
	791'320	768'245	799'658
4.13	3'507'284	3'358'792	2'563'957
4.13	9'872'590	9'872'590	9'774'794
	3'232'745	6'092'272	3'246'592
4.12	1'265'695	1'305'267	1'426'768
	116'900	294'174	116'666
4.13	780'000	768'239	768'805
4.13	580'000	527'398	541'210
	115'000	118'168	105'170
	364'400	389'342	270'266
	10'750	2'689'684	17'707
	39'992'219	42'514'023	37'438'260
4.11	16'562'565	15'250'367	14'420'922
	16'473'265	15'198'088	14'367'529
	89'300	52'278	53'393
	6'533'678	۵'997'856	4'606'019
			4'597'260
			2'501
	2'000	445	445
	10'000	14'099	5'813
	1'039'725	989'493	932'119
	3'127'770	3'982'659	3'508'294
	2'102'243	3'294'195	2'840'289
	917'528	608'336	567.886
	108'000	80'128	100'118
	7'085'391	7'203'048	6'012'085
			263'878
			5'748'207
	34'349'130	32'423'442	29'479'438
	5'643'089	10'090'581	7'958'822
	769'790	1'611'641	1'623'251
4.13 & 8	12'000	22'366	91'448
9	-3'038'061	-2'905'328	-3'025'425
	4.13 4.13 4.13 4.12 4.13 4.11 4.11	10'884'571 5'189'000 5'025'000 6 897'188 130'382 4.13 1'253'458 462'138 791'320 4.13 3'507'284 4.13 9'872'590 3'232'745 4.12 1'265'695 116'900 4.13 780'000 4.13 780'000 4.13 580'000 115'000 364'400 10'750 39'992'219 4.11 16'562'565 16'473'265 89'300 6'533'678 6'196'678 325'000 2'000 10'000 1'039'725 3'127'770 2'102'243 917'528 108'000 7'085'391 369'771 6'715'620 34'349'130	10'884'571

BILAN pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	31.12.2011	31.12.2010
ACTIFS			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	18'085'158	18'095'565
Placements à court terme		0	C
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	1'831'587	1'091'628
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	383'903	126'120
Actifs transitoires	4.3	1'775'047	621'979
Total de l'actif courant		22'075'694	19'935'291
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	4.5 & 14	147'511'592	140'475'501
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	105'453	81'173
Subventions d'investissement obtenues	4.14 & 16	-4'426'760	-4'575'642
Participations & mises en équivalence	4.2 & 17	14'373'205	13'568'245
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	0	453'600
Total de l'actif non courant		157'563'490	150'002'876
TOTAL DE L'ACTIF		179'639'184	169'938'167
PASSIF ET FONDS PROPRES			
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	19	3'419'566	3'498'891
Revenus reçus d'avance	20	5'376'434	5'026'013
Part à court terme des emprunts à long terme	21	11'600'000	7'000'000
Garanties et consignes		461'439	427'774
Passifs transitoires		532'864	1'162'065
Total du passif courant		21'390'302	17'114'742
Passif non courant			
Emprunts bancaires à long terme	4.9 & 21	64'000'000	68.300.000
Dettes à long terme	4.9 & 21	7'975'860	7'863'036
Provisions	4.10 & 22	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	23	0	0
Autres passifs à long terme	20	793'372	0
Total du passif non courant		72'869'232	76'263'036
TOTAL DU PASSIF		94'259'535	93'377'778
Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité	24		
Capital		100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		74'460'389	67'812'293
Résultat de l'exercice		8'819'260	6'648'096
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		85'379'649	76'560'389
TOTAL DES FONDS PROPRES		85'379'649	76'560'389
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES		170'420'10/	140'020'1/7
TOTAL DU PASSIF ET DES PUNDS PRUPRES		179'639'184	169'938'167

VARIATION DES FONDS PROPRES pour les exercices clôturant au 31 décembre

TABLEAU 2011 DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

Fonds propres de l'entité

En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1 ^{er} janvier 2011	100	2'000	67'812	6'648	76'560
Attribution aux fonds statutaires			6.648	-6'648	0
Résultat net de l'exercice 2011				8'819	8'819
Soldes au 31 décembre 2011	100	2'000	74'460	8'819	85'379

TABLEAU 2010 DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

Fonds propres de l'entité

En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1 ^{er} janvier 2010	100	2'000	60'811	7'001	69'912
Attribution aux fonds statutaires			7'001	-7'001	0
Résultat net de l'exercice 2010				6.648	6'648
Soldes au 31 décembre 2010	100	2'000	67'812	6'648	76'560

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	2011	201
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat d'exploitation	8'819	6'648
Amortissements comptables	7.203	6'012
Charges et produits non monétaires	-954	- 236
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-2'151	2'925
Diminution / Augmentation du passif courant	-324	- 1'230
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	12'593	14'119
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Parkings publics	0	000
P26 Parking de Caint Actains	0 - 177	- 232 - 155
Parking de Saint-Antoine Parking des Alpes	– 177 – 115	- 100 - 249
	-113	- 245
Parkings «habitants»	4.00	-
Prieuré	-122	-51
Vieux-Moulin	-21	(
Tilleuls	- 9	- 6
Parkings P+R	2	
P+R Moillesulaz	-9	- 1'671
P+R Etoile P+R Sous-Moulin	-63 1:221	- 205
P+R Sous-Moutin P+R Sécheron	- 1'321 - 9'250	- 6'362 - 3'110
P+R Secheron P+R Genève-Plage	- 9 Z50 - 88	-3 IIC -29
P+R de la Voie-Centrale	-00	- 122 - 122
P+R Bernex	- 829	- 122
	-027	·
Bureaux de la Fondation (Etoile)	-120	- 55
Bureaux de la fondation - Matériel informatique	- 120	- 55
P+R études et chantiers		
P+R Bachet	0	(
P+R Sécheron	925	108 - 62
Habitants Jonction Autres P+R	– 533 – 204	- 62 - 195
	-204	- 170
Autres immobilisations	0	0.4
Info parking	0 -350	- 2 <i>6</i> - 165
Centre de contrôle Tri-monnaies et Voie-publique	-350 -67	- 163
Service du Stationnement	- 67 - 1 '730	- 92C
Informatique de gestion et matériel informatique	- 1 730 - 94	- 720 - 278
Garanties divers chantiers	- 74 - 86	-602
Placements à CT et autres actifs à LT	00	002
Variation des autres actifs à long terme	454	1'047
Variation des autres actifs à long terme	793	1 047
Cash-Flow lié aux activités d'investissement	-13'016	- 13'343
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt à long terme P+R Genève-Plage	- 700	- 700
Variation des emprunts autres banques	1'000	(
Variation des autres dettes à long terme	113	166
Cash-Flow lié aux activités de financement	413	- 534
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-10	242
	_ IV	242
Contrôle	10'007	17'05
Liquidités au 1 ^{er} janvier	18'096 18'085	17'854
Liquidités fin d'exercice	16 060	18'096
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-10	242

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation

La Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1227 Carouge.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2011 était de 157 personnes + 2 apprenants (2010 : 145 personnes), soit :

Direction 5 personnes (5 en 2010)
Service financier et administratif 18 personnes (17 en 2010)*
Service Etudes et Travaux 3 personnes (3 en 2010)
Service informatique 3 personnes (2 en 2010)
Service exploitation 40 personnes (36 en 2010)
Service du Stationnement 87 personnes (81 en 2010)
Projets 1 personne (1 en 2010).

1.3 Situation fiscale

La Fondation des parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), les états financiers de la Fondation des parkings ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Genève (www.ge.ch/ipsas).

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des parkings sont décrites en Note 4 et sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 ont été approuvés le 26 mars 2012 par le Conseil de fondation. Ils ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants

^{*} A ce chiffre, il faut rajouter 2 apprenants.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés, soit en milliers de francs suisses, soit en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

2.1 Dérogation par rapport aux normes IPSAS

Dans le cadre de l'élaboration du référentiel comptable de l'Etat de Genève, il est apparu que le traitement du découvert des caisses de prévoyance tel que prescrit dans les normes IPSAS ne correspondait pas à la présentation d'une image fidèle, principalement en raison de l'inadéquation entre les principes des normes et les spécificités des collectivités publiques suisses. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a consenti à la dérogation suivante:

2.2 Reconnaissance du découvert des caisses de prévoyance

La norme comptable internationale IPSAS 25 sur les avantages au personnel traite de la comptabilisation des engagements de prévoyance dans les états financiers des employeurs. L'application de cette norme n'est obligatoire qu'à partir de 2011.

Cette norme prévoit que le déficit technique des caisses de pension, évalué selon le principe des unités de crédits projetées, doit être entièrement provisionné dans les états financiers de l'entitéemployeur.

Cette norme n'est toutefois pas satisfaisante car elle ne prend pas en considération les spécificités des caisses de pension publiques suisses en capitalisation partielle avec garantie de l'Etat basée sur sa pérennité. Elle n'est pas non plus satisfaisante du point de vue de l'information délivrée qui ne correspond pas à la réalité économique (et donc au principe de l'image fidèle) ni au principe de la pertinence selon lequel l'information délivrée doit faciliter les décisions des dirigeants. Le provisionnement de l'entier du déficit technique revient à surévaluer les risques de la collectivité qui octroie sa garantie. En effet, les difficultés financières d'une caisse de pension sont réelles lorsque le taux de capitalisation franchit un taux plancher (différent de 100%) correspondant à l'objectif de couverture fixé par les statuts en fonction de la législation.

Pour ces raisons, la comptabilisation des engagements de prévoyance selon le référentiel comptable de l'Etat de Genève est effectuée conformément aux principes prévus par les normes comptables suisses (Swiss GAAP RPC 16). Selon ces principes, une provision doit être comptabilisée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'employeur. Si cela n'est pas le cas, l'engagement doit être indiqué dans l'annexe aux états financiers en tant que « passif éventuel ».

La nécessité d'une provision est affaire de jugement, sur la base des informations existantes relatives à la santé financière des caisses de pension et de rapports d'experts indépendants. Deux critères sont principalement pris en compte, à savoir l'objectif de couverture statutaire d'une caisse de pension et sa situation par rapport au « modèle des experts ».

Le « modèle des experts » est un modèle d'évaluation des caisses de pension publiques suisses en cours de discussion aux Chambres fédérales. L'Etat de Genève a choisi de l'utiliser comme modèle de pilotage de ses caisses de pension publiques, sans attendre la décision définitive au niveau fédéral. Le « modèle des experts » distingue le taux de couverture des engagements envers les pensionnés du taux de couverture des engagements envers les assurés actifs. Le taux de couverture des assurés actifs selon le « modèle des experts » s'entend une fois que les engagements envers les pensionnés sont couverts à 100 %.

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IPSAS, SAUF DÉROGATIONS ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2008 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2007 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables. Les valeurs du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IPSAS en vigueur au 31 décembre 2008.



Les effets chiffrés de la transition aux normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, sur la situation financière, la performance financière ainsi que sur les flux de trésorerie de la Fondation sont décrits dans la note 32.

3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers.

La dépréciation initiale du parking P+R de Moillesulaz a été annulée durant l'exercice 2010, avec un impact dans le compte de résultat, dans la mesure où son utilité et son exploitation ne sont pas remises en cause. En l'absence d'indice de perte de valeur, IPSAS 26 ne requiert aucune estimation de la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité).

Lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow) puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

En 2011, comme en 2010, il n'a pas été constaté de perte de valeur.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique, libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participation dans des entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de les contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale,

les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au

travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

période de préparation avant de pouvoir être utilisé. Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

Parkings	Durée d'utilité
Terrains	Illimité
Gros œuvre	50 – 100 ans
Second œuvre	5 – 20 ans
Matériel technique	5 – 10 ans
Aménagements	5 – 20 ans
Equipements informatiques	3 – 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 – 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans, dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. A fin 2011, la Fondation n'a plus de créances chirographaires.

4.9 Dettes financières at autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

4.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.11 Avantages au personnel

Pensions et prestations de retraite

Le personnel de la Fondation est affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Le fonds de prévoyance de la CIA est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100 % car les pensions et retraites versées sont partiellement

couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CIA bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève se charge de l'évaluation globale pour la caisse de pension et indique à la Fondation, le cas échéant, si une sortie de ressources est plus probable qu'improbable. Dans ce cas, la Fondation des parkings procèderait à la comptabilisation d'une provision.

Les conditions pour la reconnaissance d'une provision sont les suivantes:

- la Fondation a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.12 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.13 Reconnaissance de revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.14 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manières systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 du Conseil d'Etat selon les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sauf dérogations, est entré en vigueur le 23 décembre 2010. Par ailleurs, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes et amendements, qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers. Certaines de ces normes ont été appliquées de façon anticipée.

Normes comp	otables internationales du secteur public (IPSAS)	Date d'entrée en vigueur	
IPSAS 28	Instruments financiers : présentation	1 ^{er} janvier 2013 (application anticipée)	
IPSAS 29	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2013 (application anticipée)	
IPSAS 30	Instruments financiers : informations à fournir	1 ^{er} janvier 2013 (application anticipée mais tolérance pour 2010)	



5. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires sur la base de calculs extracomptables. Les engagements avec l'Etat de Genève donnent lieu à des enregistrements miroirs dans les comptes de la Fondation et ceux de l'Etat. Les engagements avec l'AIG sont des charges enregistrées en tant que telles dans le compte de résultat de la Fondation. Les engagements avec la Ville de Genève ou avec d'autres communes sont estimés par analogie et enregistrés dans les comptes de la Fondation, à charge aux entités concernées d'enregistrer ou non les écritures en fonction des normes comptables qu'elles appliquent.

Montants en CHF						
	Taux	Prix au m²	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc	
DCTI						
Les Mouilles	5%	construction:	4'000'000		200'000	
Gare des Eaux-Vives	5%	50	1'950		4'875	
Coudriers	5%	542	3'650		98'915	
Genève-Plage	5%	130.45	7.808	50'928		
Bachet 2	5%	250	2'700		33'750	
Sécheron	5%	180	2.720		24'480	
Bernex	5%	4	3.700		740	
P26 (DS)	6%	600	5.627	202'572		
Etoile	5%	20	4'161	4'161		
Sous-Moulin	5%	50	4'609	11'523		
Vernier-Meyrin	5%	180	1'800	16'200		
Voie-Centrale	5%	20	4'700		4.400	
Ville de Genève						
Saint-Antoine (DS)	5%	50	3'829	9.573		
Tilleuls (DS)	5%	600	3'466	103'980		
Frontenex (places)	5%	50	725		1'813	
Onex						
Vieux-Moulin (DS)	5%	50	4'901	12'252		
IKEA					2'500	
Balexert (places)	5%	50	7.500		18'750	
Veyrier						
Veyrier (places)	5%	50	1'250		3'125	
Meyrin						
P+R Planches	5%	542	3'500		94'850	

7. FRAIS DE PERSONNEL

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent de placements à court terme des liquidités disponibles, ainsi que d'intérêts et d'indexation sur dettes chirographaires.

31.12.2011	31.12.2010
22	75
0	4
0	11
0	1
22	91

9. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

2011	31.12.2010
2'476	2'500
226	328
0	0
94	95
109	102
2'905	3'025
2'	905

10. COMPARAISON BUDGÉTAIRE

La hausse des recettes des abonnements en 2011, en comparaison avec 2010, découle de l'agrandissement du parking P+R de Sous-Moulin ainsi que de la hausse des tarifs des parkings d'échange. Cette hausse demeure néanmoins inférieure à celle qui était prévue au budget.

La hausse des recettes des macarons découle de la mise en place des macarons multizones d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part.

L'indemnité pour le contrôle du stationnement correspond au contrat de prestations.

La hausse des produits divers provient de la vente du parking P49 à Palexpo, pour un montant de CHF 2'660'000.-.

Les frais de personnel sont conformes à la politique salariale :

- propre à la Fondation pour 80 % du personnel;
- de l'Etat de Genève, pour le reste de l'effectif.

Ils sont nettement inférieurs au budget du fait d'engagements différés au Service du stationnement et de l'encaissement d'un montant important d'indemnités maladie et/ou accidents dans ce même service.

Les frais d'exploitation sont inférieurs au budget, certains travaux courants n'ayant pas pu être réalisés au cours de l'exercice sous revue.

Les frais généraux sont en hausse pour tenir compte de la mise en réserve d'un montant de CHF 793'372.—, au profit de l'Etat, qui représente 75% du surplus d'indemnités versées, au regard des charges réelles du Service du stationnement. Ces frais tiennent compte également de charges de surveillance externe supplémentaires.

Les amortissements sont au-dessus du budget, principalement du fait de la mise en service du parking P+R provisoire de Bernex.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est nettement au-dessus du budget. Cette hausse découle du résultat de la société Parking Place de Cornavin S.A. dans laquelle la Fondation détient 45,36% des actifs, ressorti à CHF 1'945'206.—, aucune provision n'ayant été nécessaire concernant le litige qui oppose cette société à la Ville de Genève, durant l'exercice 2011.

En définitif, l'écart entre le réalisé 2011 et le budget 2011 s'explique par :

- la recette de la cession du parking P49 à Palexpo;
- la baisse des frais de personnel;
- la baisse des frais d'exploitation;
- la mise en réserve de 75% du résultat du Service du stationnement, au profit de l'Etat;
- la hausse de la quote-part dans le résultat de la Fondation, de la société Parking Place de Cornavin S.A., mise en équivalence.



11. LIQUIDITES

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2011	31.12.2010
Caisses	101	92
Comptes de chèques postaux	8'282	15'149
C/C B.C.G.E	377	1'620
C/C Banque Migros	36	78
C/C Banque Coop	66	64
Total	8'862	17'003

Liquidités et équivalents de liquidités

En milliers de CHF	31.12.2011	31.12.2010	
Caisses	159	174	
Caisse centralisée	8'161	0	
Comptes de chèques postaux	9'286	16'160	
Avoirs en C/C B.C.G.E	377	1'620	
Avoirs en C/C Banque Migros	36	78	
Avoirs en C/C Banque Coop	66	64	
Total	18'085	18'096	

12. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements effectués sont essentiellement des placements à court terme, à taux fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Au 31 décembre
Année 2011 Placement à court terme (Postfinance E-Deposito)	0.125%	3 mois	1'004
Total			1'004
Année 2010 Placement à court terme (Postfinance E-Deposito)	1%	3 mois	1'011
Total			1'011

13. DÉBITEURS

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2011, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année sont de l'ordre de CHF 20'000.— (2010: CHF 17'000.—). Ces pertes sont dues essentiellement à la mise en poursuite de certains clients.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

31.12.2011	31.12.2010
1'193	742
-20	- 17
658	367
66	64
1'832	1'092
	1'193 -20 658 -

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Tableau de mouvements des immobilisations corporelles

En milliers de CHF						
		PLUS		MOINS		
Année 2011	Solde net à l'ouverture	Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	Solde net à la clôture
Terrains pour parkings publics	2'000					2'000
Parkings publics	33'235	61	231		1'488	32'039
Parkings publics	31'714	61	231		1'433	30.572
Subvention d'investissements	1.521	0			54	1'467
Parkings PUBLICS	35'235	61	231	0	1'488	34'039
Terrains pour parkings habitants	2'000					2'000
Parkings habitants	20'332		152		660	19'823
Parkings HABITANTS	22'332	0	152	0	660	21'823
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	76'693	7	11'663		3'961	84'402
Parkings P+R	74'564	7	10'738		3'867	81.442
Subvention d'investissements	2'129		925		95	2'960
Dépréciation des P+R	0					C
Parkings P+R	77'414	7	11'663	0	3'961	85'122
Aménagements	3'359	1'378	707		801	4.644
Equipements	915		212	23	228	877
Autres immobilisations corporelles	21				3	18
Travaux et études en cours	1'200	0	-210	0	0	990
Travaux et études en cours	275		715		0	990
Subvention pour frais d'études	925		-925		0	C
Autres immobilisations	5'495	1'378	709	23	1'032	6'528
Total	140'475	1'446	12'754	23	7'141	147'512

Valeur brute 2011 des immobilisations corporelles

Total	220'277	72'765	147'512
Autres immobilisations	15'911	9'383	6'528
Subvention pour frais d'études	0		0
Travaux et études en cours	990		990
Travaux et études en cours	990	0	990
Autres immobilisations corporelles	182	164	18
Equipements	2'921	2'045	877
Aménagements	11'818	7.174	4'643
Parkings P+R	113'659	28'537	85'122
Subvention d'investissements	3'967	1'007	2'960
Parkings P+R	108'971	27'530	81'442
Parkings P+R	112'938	28.537	84'402
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings HABITANTS	33'882	12'059	21'823
Parkings habitants	31'882	12'059	19'823
Terrains pour parkings habitants	2'000		2'000
Parkings PUBLICS	56'825	22'786	34'039
Subvention d'investissements	2'173	706	1'467
Parkings publics	52'652	22'080	30'572
Parkings publics	54'825	22.786	32'039
Terrains pour parkings publics	2'000		2'000
Année 2011	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
En milliers de CHF			

Tableau de mouvements des immobilisations corporelles

En milliers de CHF						
		PLUS		MOINS		
Année 2010	Solde net à l'ouverture	Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	Solde net à la clôture
Terrains pour parkings publics	2'000					2'000
Parkings publics	33'913	0	636		1'315	33'235
Parkings publics	32'338	0	636		1'260	31.714
Subvention d'investissements	1'575	0			54	1'521
Parkings PUBLICS	35'913	0	636	0	1'315	35'235
Terrains pour parkings habitants	2'000					2'000
Parkings habitants	20'914	51	6		640	20'332
Parkings HABITANTS	22'914	51	6	0	640	22'332
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	67.625	5'431	6.712		3'075	76'693
Parkings P+R	67'285	3'760	6.712		3'194	74'564
Subvention d'investissements	2'205				76	2.129
Dépréciation des P+R	-1'865	1.671			-194	0
Parkings P+R	68'346	5'431	6'712	0	3'075	77'414
Aménagements	2'937	0	1'140		718	3'359
Equipements	833	0	311		228	915
Autres immobilisations corporelles	24	0			3	21
Travaux et études en cours	1'091	0	109	0	0	1'200
Travaux et études en cours	166		109		0	275
Subvention pour frais d'études	925	0			0	925
Autres immobilisations	4'885	0	1'559	0	949	5'495
Total	132'057	5'483	8'914	0	5′978	140'475

Valeur brute des immobilisations corporelles

En milliers de CHF			
Année 2010	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2'000		2'000
Parkings publics	58'582	25'347	33'235
Parkings publics	56'409	24'695	31.714
Subvention d'investissements	2'173	652	1'521
Parkings PUBLICS	60'582	25'347	35'235
Terrains pour parkings habitants	2'000		2'000
Parkings habitants	31'730	11'399	20'331
Parkings HABITANTS	33'730	11'399	22'331
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	101'269	24.576	76'693
Parkings P+R	98'227	23'663	74'564
Subvention d'investissements	3'042	913	2'130
Parkings P+R	101'989	24'576	77'414
Aménagements	9'732	6'373	3'359
Equipements	2'733	1'817	916
Autres immobilisations corporelles	182	161	21
Travaux et études en cours	1'201	0	1'201
Travaux et études en cours	276		276
Subvention pour frais d'études	925		925
Autres immobilisations	13'847	8'351	5'496
Total	210'149	69'673	140'475

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles

Total	81	0	63	0	39	105
Immobilisations incorporelles	81		63		39	105
Année 2011	Solde net à l'ouverture	Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	Solde net à la clôture
		PLUS		MOINS		
En milliers de CHF						

Immobilisations incorporelles

En milliers de CHF			
Année 2011	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	896	791	105
Total	896	791	105

Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF						
		PLUS		MOINS		
Année 2010	Solde net à l'ouverture	Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	Solde net à la clôture
Immobilisations incorporelles	122	-7			34	81
Total	122	-7	0	0	34	81

Immobilisations incorporelles

En milliers de CHF			
Année 2010	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	833	752	81
Total	833	752	81

16. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES

En milliers de CHF	31.12.2011	31.12.2010
Sulde au 1 ^{er} janvier Subventions obtenues durant l'exercice	4'576	3'192
Amortissements de l'exercice Annulation de la dépréciation de la subvention Moillesulaz	-140	-130 1'514
Solde au 31 décembre	4'427	4'576

17. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTES ASSOCIÉES

La Fondation détient 49 % d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	Ajustement 2011	Ajustement 2010
Participation Fondation au 1 ^{er} janvier	13'568'244	11'948'516
Rachat de 5 actions Cornavin		10'085
Correction valeur de rachat des 5 actions Cornavin		-2'005
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	1'611'641	1'625'257
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-806.680	-13'608
Au 31 décembre	14'373'205	13'568'244
Données financières résumées :		
Actifs courants	5'624'628	9'251'340
Actifs non courants	32'774'461	30'503'740
Total des actifs	38'399'089	39'755'080
Passifs courants	3'134'474	5'240'002
Passifs non courants	4'455'222	5'489'247
Total des passifs	7'589'696	10'729'250
Total des fonds propres	30'809'395	29'025'830
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	14'373'205	13'568'244
Total des produits des sociétés associées	12'806'999	12'907'426
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	3'433'564	3'454'235
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	1'611'641	1'625'257

18. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêts à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 5,729% en 2011 (5,979% en 2010).

Il faut noter que la Fondation ne détient plus de créances chirographaires à fin 2011, les sociétés Parking Plaine de Plainpalais S.A. et Parking Place de Cornavin S.A., ayant achevé le remboursement de toutes ces créances, courant 2010 pour la première société et courant 2011 pour la seconde société.

En milliers de CHF	31.12.2011	31.12.2010
Créances Chirographaires Cornavin Créances Chirographaires Plainpalais	0 0	454 0
Total	0	454



19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2011	31.12.2010
Fournisseurs	1'255	720
Retenues de garanties	903	817
Créanciers charges sociales	-16	487
Restitution aux Parkings Tiers	403	419
Restitution aux Parkings Parties liées	616	871
Autres créanciers	258	185
Total	3'420	3'499

20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons lissés sur la durée de validité de ces produits.

21. EMPRUNTS ET DETTES

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis par l'Etat de Genève (note 26) et par des cédules hypothécaires (note 28). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice au cours duquel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2011	31.12.2010
Part à court terme des emprunts à long term	ne e			
Emprunt 4 BCGe - 7ans	2.91%	31.12.2011	0	7'000
Emprunt 8 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.50%	05.07.2012	3,400	
Emprunt 9 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.25%	27.12.2012	8.000	
Intérêts courus sur emprunts			0	0
Emprunts bancaires à long terme			11'600	7'000
Emprunt 8 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.50%	05.07.2012		4'300
Emprunt 9 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.25%	27.12.2012		8,000
Emprunt 6 Migros Ge-Plage - 5 ans	3.16%	18.02.2013	3,000	3,000
Emprunt 1 BCGe - 6 ans	3.48%	31.12.2013	12'000	12'000
Emprunt COOP Etoile 2 - 8ans	3.43%	24.07.2014	9'000	9'000
Emprunt COOP S-M 1- 8 ans	3.43%	25.07.2014	3,000	3.000
Emprunt 4 Migros Ge-Plage - 7 ans	3.55%	21.08.2014	2'000	2'000
Emprunt 5 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.41%	19.11.2015	3,000	3.000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3.05%	21.12.2015	5'000	5'000
Emprunt 1 Migros Ge-Plage - 10 ans	3.00%	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Migros Ge-Plage - 10 ans	3.45%	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.21%	20.09.2016	11'000	11'000
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58%	19.09.2021	8,000	
Dettes à long terme			64'000	68'300
Emprunt Ville de Genève			3,000	3,000
•			1'000	1,000
Emprunt BCGe				
Evaluation selon le taux d'intérêts effectif			3'976 7'976	3'863 7'863
Total			83'576	83'163

22. PROVISIONS

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.— et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. En 2011 et 2010, aucune variation n'était prévue.

23. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les montants d'engagements bruts indiqués dans le tableau ci-dessous, correspondent au total des engagements de la caisse de pension. Les montants d'engagements nets correspondent à la différence entre la fortune disponible et les engagements de la caisse de pension (déficit technique), calculée selon l'art. 44 OPP2.

En milliers de CHF	31.12.2011		31.12.2010	
	Brut	Net	Brut	Net
Engagement	36'801	17.214	31'536	13'781
Déficit		19.587		17.756
Taux de couverture statutaire		50.0%		50.0%
Taux de couverture effectif selon l'article 44 OPP2		53.2%		56.3%
Taux de couverture des pensionnés		88.4%		94.3%
Taux de couverture assurés actifs, les engagements des				
pensionnés devant au préalable être couverts à 100%		0.0%		0.0%

Compte tenu des résultats financiers de la caisse de pension et des conclusions des actuaires conseils, l'Etat de Genève estime qu'une sortie de ressources n'est pas probable pour éteindre ses obligations envers la caisse de pension susmentionnée. De plus, au 31.12.2011, aucune liquidation partielle n'est ni annoncée, ni prévue. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée dans les états financiers de la Fondation des parkings au 31.12.2011, ni au 31.12.2010.

24. FONDS PROPRES

24.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.— de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de la Fondation ne donne pas lieu à une rémunération.

24.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

24.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus de l'accumulation des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

25.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités, dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, la Fonda-

tion n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2010. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

25.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général et les directeurs de département. La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés selon une base d'équivalent temps plein, se présentent comme suit:

En milliers de CHF	31.12.2011	31.12.2010
Nombre de personnes	6	6
Rémunération globale en équivalent temps plein	1'223	1'207

26. CAUTIONNEMENT DE L' ÉTAT

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour l'intégralité de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8° %, appliquée au montant des emprunts au 1er janvier de chaque année, soit CHF 75'300'000.— au 1er janvier 2011, respectivement CHF 76'000'000.— au 1er janvier 2010.

27. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 229'570'186.— en 2011 [CHF 210'714'761.— en 2010].

28. ACTIFS CÉDÉS POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur des banques créancières de la Fondation est de CHF 41'100'000.—. Par ailleurs, il existe une cédule hypothécaire libre de CHF 3'750'000.— sur le parking des Alpes, déposée dans le coffre de la Fondation.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

30. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La commission des finances désignée par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la Directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que:

- ses disponibilités sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

30.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

30.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts étant donné que:

- sa dette est libellée en taux fixes ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

30.4 Risque de change

La Fondation n'est pas en risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

31. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE – ÉVALUATION DES RISQUES

La Fondation s'est dotée en 2009, d'un système de contrôle interne opérationnel dès le 1^{er} janvier 2010. Les risques ont été cartographiés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact financiers.

Conformément à la NAS 890, depuis le 1er janvier 2010, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est concrétisé et vérifiable (documenté). Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Dans sa séance du 19 octobre 2010, le Conseil de fondation s'est doté d'une politique en matière de contrôle interne et d'une politique de gestion globale des risques.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation a détecté d'autres risques opérationnels et stratégiques, tels que ceux de:

- gestion des achats;
- non-reconduction du contrat de prestations au Service du stationnement;
- incident grave en lien avec des travaux lourds;
- incident grave sur le système informatique;
- choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants;
- résiliation d'un contrat d'assurances de personnes.

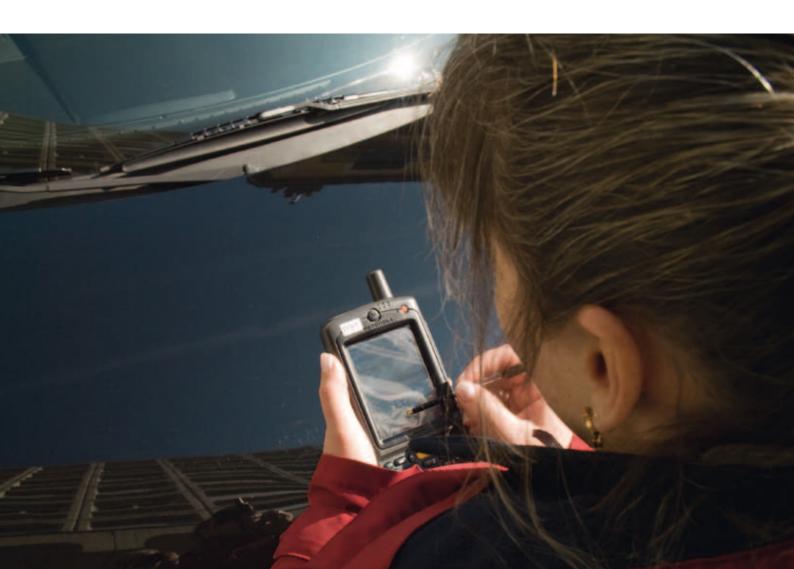
Durant l'exercice 2011, tous les risques opérationnels et stratégiques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne, ont été dotés d'une infrastructure de gestion et de limitation. Un comité d'audit SCI a été constitué. Il s'est réuni fin 2011 pour examiner les actions entreprises. Des travaux de formalisation et de documentation des contrôles des risques importants, seront entrepris en 2012, afin de finaliser la mise en place du système de contrôle interne y relatif.

CONCLUSION

L'année 2011 a vu la réalisation et la mise en service de 760 nouvelles places de stationnement, à Sécheron, au P+R du CERN, au terminus de la nouvelle ligne du tram 14, à Bernex-Est. D'ici à 2018, la construction de près de 4'500 nouvelles places de stationnement P+R ou «habitants» est planifiée, pour un investissement de plus de 115 millions de francs.

La gestion saine de la Fondation des parkings et la maîtrise depuis plusieurs années de son taux d'endettement sont autant d'atouts pour lui permettre de remplir, à la satisfaction de la collectivité, les missions qui lui sont conférées par la loi.

Jean-Marc ODIER Vice-président Frederik SJOLLEMA Président



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION DES PARKINGS, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableaux des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux IPSAS à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat, à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autre entités para-étatiques » et « Directives en matière de subvention non monétaire » ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA

André TINGUELY

Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Corinne BANDELIER Experte-réviseur agréée

(Jandali



